PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 18 août 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

18 août 2022

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président

Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente

Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule

M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand

M. Alain Deschênes, Saint-Justin

M. Régent Michaud, Sainte-Angèle-de-Prémont

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

Était absent :

M. Serge Ferron, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022
- 4. Dépôt et adoption de la correspondance
- 5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 6. Approbation du paiement des comptes
- 7. Dépôt des résultats financiers au 31 juillet 2022
- 8. Consommation hebdomadaire
- 9. Suivi des nappes de la Régie
- 10. Pluviométrie
- 11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit
 - 11.2 Achat de balises homologuées MTQ
 - 11.3 Réservoir pour le transport de diésel

- 12. Varia
 - 12.1 Accord de cession du lot # 5128694 du cadastre du Québec sis à Saint-Édouard-de-Maskinongé
 - 12.2 Contrat de location pour un capteur de pression sur le rang des Ambroise
 - 12.3 Augmentation des tarifs pour l'entretien ménager des bureaux
 - 12.4 Paiement des comptes au 18 juillet 2022
 - 12.5 Renouvellement des assurances
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée
- 2022-08-091 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> 16 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal;

POUR CE MOTIF:

2022-08-092 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022.

4. <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE</u>

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 juin 2022 et résume les communications ayant un intérêt public.

2022-08-093 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. <u>PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 15 août 2022;

POUR CE MOTIF:

2022-08-094 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 août 2022;

POUR CE MOTIF:

2022-08-095

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-deux mille six cent quatre-vingt-deux et trente (62 682,30 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 août 2022.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 juillet 2022 préparé en date du 9 août 2022;

POUR CE MOTIF:

2022-08-096

IL EST PROPOSÉ par Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 juillet 2022.

8. <u>CONSOMMATION HEBDOMADAIRE</u>

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 15 août 2022 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. <u>SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE</u>

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 août 2022 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 3 août 2022 relativement à la pluviométrie.

11. <u>INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS</u>

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel-Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons loué le tracteur chez Les Entreprises Claude Lessard afin que Mathieu fasse le débroussaillage des bordures de chemin et à l'intérieur des clôtures des puits.
- Le curage du réseau de la Régie a été fait et s'est terminé au début juillet.
- Un technicien d'Endress et Hauser est venu faire la réparation du débitmètre de 10 pouces qui sert au dosage des produits chimiques dans l'usine de Saint-Édouard. C'était la carte électronique qui était brisée.
- Un technicien d'Audiocomm est venu faire le remplacement préventif des antennes des stations qui n'avaient pas encore été remplacées.
- L'entretien annuel des génératrices a été fait par un technicien de Drumco Énergie.
- Messieurs Michel Lefrançois, Mario Paillé et Francis Morel-Benoit ont été rencontrer le citoyen du rang des Ambroise à Saint-Léon-le-Grand pour l'installation du capteur de pression chez lui. Mario a préparé une entente entre les deux parties. Automatisation JRT va nous faire parvenir le capteur de pression qui pourra être installé par un plombier et ils viendront faire l'installation du panneau dans la semaine du 28 août.
- Nous avons reçu le nouveau détecteur 4 gaz de chez SPI Santé Sécurité.
- La certification annuelle de nos équipements d'espaces clos se fera au mois de septembre.
- Yves Leblanc est venu enlever ses capteurs de niveau en continu des piézomètres du nouveau puits de Sainte-Angèle. Il ne lui reste qu'à produire son rapport.
- Nous avons fait en même temps la réparation des deux vannes de rue qui fuyaient à Sainte-Ursule et tout à très bien été.
- Le camion F-150 a été réparé pour le système de quatre roues motrices au Garage Drainville.
- La Ville de Louiseville a fait les bordures de béton à l'entrée de la chambre de compteur de Yamachiche et Pavage Claude Gravel a fait l'asphaltage.

11.2 ACHAT DE BALISES HOMOLOGUÉES MTQ

CONSIDÉRANT QUE pour faire la signalisation de travaux routiers sur les routes du MTQ, des balises TRV-7 homologuées MTQ sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission pour l'achat de 20 balises est celle de Signel Services au coût de 1 785,00 \$ plus taxes incluant les pesées et le transport;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-097 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de 20 balises et pesées chez Signel Services.

11.3 RÉSERVOIR POUR LE TRANSPORT DE DIÉSEL

CONSIDÉRANT QUE pendant les périodes prolongées de pannes d'électricité, il arrive que les opérateurs de la Régie doivent aller chercher du diésel à la station-service pour assurer le fonctionnement des génératrices en attendant le ravitaillement par le fournisseur;

CONSIDÉRANT QU'un réservoir pour le transport du diésel dans la boite du camion permettrait de transporter une plus grande quantité de diésel et faciliterait la tâche des opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE les Industries Desjardins proposent un réservoir de 440 litres en polyéthylène plus léger qu'un réservoir de métal, ce qui permet de le retirer lorsqu'il ne sert pas, avec pompe intégrée et un boyau de 25 pieds sur enrouleur pour la somme de 3 070,01 \$, transport inclus et taxes en sus;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-098

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat d'un réservoir pour le transport du diésel en polyéthylène chez Industries Desjardins.

12. VARIA

12.1 <u>ACCORD DE CESSION DU LOT # 5128694 DU CADASTRE DU QUÉBEC SIS À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ</u>

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a déposé une requête d'acquisition du lot indiqué appartenant à la Municipalité de Sainte-Ursule sur le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est propriétaire des lots 5127600, 5233011, 5233012, 5233013 du cadastre du Québec et qui sont directement contigus aux parcelles sollicitées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule demande l'accord de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour la cession du lot indiqué;

CONSIDÉRANT QUE la Régie détient une servitude de passage sur le lot indiqué;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-099

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Régie d'aqueduc de Grand Pré accorde le consentement à la Municipalité de Sainte-Ursule pour la cession du lot # 5128694 du cadastre du Québec sis à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

12.2 <u>CONTRAT DE LOCATION POUR UN CAPTEUR DE PRESSION SUR LE RANG DES AMBROISE</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-05-072, la Régie a résolu de faire installer un capteur de pression chez un citoyen du rang des Ambroise à Saint-Léon-le-Grand:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un contrat avec le citoyen en question;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet dernier, Monsieur Mario Paillé, secrétairetrésorier a présenté par courriel un projet de contrat de location aux membres du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE par courriel, les membres du conseil d'administration ont accepté le projet de contrat de location et autorisé Monsieur Roger Michaud, Président et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie ledit contrat;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-100

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel d'accepter le projet de contrat de location pour un capteur de pression sur le rang des Ambroise et d'autoriser Monsieur Roger Michaud, Président et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie ledit contrat.

12.3 <u>AUGMENTATION DES TARIFS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER</u> DES BUREAUX

CONSIDÉRANT QUE la Régie fait affaire avec la même entreprise depuis 2015 pour l'entretien ménager de ses bureaux;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs pour l'entretien ménager sont les mêmes depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nettoyage Entretien JD (Jérôme Dufresne) présente un avis d'augmentation des tarifs, passant de 92,50 \$ à 121,28 \$ par semaine pour 47 semaines par année;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des tarifs entre en vigueur à compter du mois d'août 2022;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-101

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter l'augmentation des tarifs d'entretien ménager des bureaux telle que présentée par Nettoyage Entretien JD (Jérôme Dufresne).

12.4 PAIEMENT DES COMPTES AU 18 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie ne tient pas de réunion en juillet;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a des comptes à payer au mois de juillet;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé a présenté aux membres du conseil d'administration par courriel une liste des comptes à payer en date du 18 juillet 2022 pour une somme de soixante-treize mille trois cent trente-et-un et trente-et-un (73 331,31 \$);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont approuvé les comptes à payer et donner l'autorisation de procéder à leur paiement par courriel;

POUR CES MOTIFS:

2022-08-102

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-treize mille trois cent trente-et-un et trente-et-un (73 331,31 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés le 18 juillet 2022.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 juillet 2022.

Mario Paillé,	trésorier

12.5 <u>RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES</u>

CONSIDÉRANT QUE la FQM Assurances a fait parvenir tous les documents pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1 octobre 2022 au 1 octobre 2023 au coût de 53 606,20 \$;

POUR CE MOTIF:

2022-08-103

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ont pris connaissance de la police d'assurance;

QUE la dépense soit acceptée et que le paiement de la somme de 53 606,20 \$ à FQM Assurances soit autorisé;

QUE soit autorisé Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au renouvellement des assurances générales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

Séance ordinaire du 18 août 2022

Monsieur Roger Michaud mentionne qui n'est pas disponible pour la réunion de préparation du budget 2023 initialement prévue le jeudi 25 août. Cette réunion est déplacée au jeudi 1er septembre à 19 h 00 au bureau de la Régie.

Étant donné qu'une employée sera en vacances, la réunion des opérateurs avec le comité des ressources humaines prévue le mercredi 24 août est déplacée au lundi 29 août à 18 h 00 au bureau de la Régie.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF:

2022-08-104

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 00.

Président	Secrétaire-Trésorier

* * * * * * * * * *